

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE RIBECOURT
Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt six juin deux mil quinze

L'an deux mil quinze, le vingt six juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Mrs. et Mmes Claude SERVAIS – Jean-Paul COUDERT - Patricia FERREIRA - Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Jacques CARPENTIER - Michaël FOUCHÉ - Frédéric BUQUAND — Angélique SEARA - Marie-France DORÉ - Nadia GARCIA - Jérôme DÉHU

Absents excusés :

Patrick BAKUM a donné procuration à Jacques CARPENTIER

Justine BOURDON a donné procuration à Claude SERVAIS

Kathy ORTEGA a donné procuration à Jean-Paul COUDERT

Secrétaire de séance : M. Frédéric BUQUAND

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2015

Approbation des statuts du regroupement pédagogique intercommunal de Tracy le Mont-Tracy le Val

Monsieur le Maire fait état d'une délibération du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire des communes de Tracy le Mont et Tracy le Val en date du 24 juin 2015 concernant une modification des statuts du syndicat notamment pour y intégrer que les dépenses d'investissement relatives aux travaux dans les écoles restent à la charge de la commune ou du syndicat lorsqu'ils en sont propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification apportée aux nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire des communes de Tracy le Mont Tracy le Val

FPT : remplacement agent malade

M. le Maire propose de recruter un agent en contrat unique d'insertion afin de palier à l'absence pour congé maladie d'un agent. Il propose de le recruter sur une base de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un poste d'agent d'entretien à 35 h hebdomadaire en contrat unique d'insertion pour une durée de 1an renouvelable 1 fois.

Décision modificative n°1 du budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2015 étant insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Section d'investissement :

Compte	Opération	Libellé	Montant
1641	Dépense	Emprunt	+ 1€
1641	Recette	Emprunt	+1€

Section de fonctionnement :

Compte	Opération	Libellé	Montant
678	Dépense	Autres charges exceptionnelles	+ 1€
6232	Dépense	Fêtes et cérémonies	- 1€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédit ci-dessus

Décision modificative n°1 du budget communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains crédits prévus au budget primitif de l'exercice 2015 étant insuffisants, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Section d'investissement :

Compte	Opération	Libellé	Montant
205-0019	Dépense	Logiciels	+ 4€
21578-0019	Dépense	Autres matériels et outillages de voirie	- 4€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédit ci-dessus

Adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi ALUR a mis fin à la mise à disposition gratuite de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, à compter du 1^{er} juillet 2015, pour toutes les communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une communauté de communes de 10 000 habitants et plus. Il rappelle également que la commune ne dispose pas en son sein d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il convient donc de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à la communauté de communes des deux vallées qui a créé un service commun « Droit des sols » et qu'une convention doit être signée entre la commune adhérente au service commun « Droit des sols » et cette dernière afin de préciser le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service commun, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- *D'adhérer au service commun d'instruction des actes du droit des sols de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} juillet 2015.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun d'instruction des actes de droit des sols et à prendre tout acte nécessaire à son fonctionnement.*

Autorisation de signer la charte Etat-Commune pour les autorisations du droit des sols relevant de la compétence de l'Etat

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certaines autorisations d'urbanisme (travaux, construction et installations réalisés pour le compte de l'Etat, ouvrage de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie, ...) relèvent de la compétence de l'Etat et seront instruits par la DDT. Il convient de signer une charte pour préciser les modalités de cette instruction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la Charte Etat-Communes Autonomes concernant les autorisations d'urbanisme relatif à l'occupation du sol relevant de la compétence de l'Etat et dont l'instruction est assurée par la DDT.

Indemnité représentative de logement des instituteurs

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité, par la préfecture, à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2015 sur l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Le taux prévisionnel d'évolution est estimé à 0.9%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs, soit une revalorisation de + 0.9%.

Demande de subvention de la Tracynthèque

M. le Maire fait état d'une demande de la Tracynthèque de Tracy le Mont afin d'obtenir une subvention de 2000€ (1 000€ pour l'achat de livre et 1 000€ pour les contes d'automne).

Considérant que les associations de la commune ne perçoivent pas de subventions aussi élevées, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 600€ pour l'achat de livres.

Mise en accessibilité PMR de la Mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancé du dossier sur la mise en accessibilité de la Mairie. Il indique que la demande de déclaration préalable a été déposée à la DDT et que le projet retenu est, principalement, une rampe d'accès. Un avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur ce dossier est attendu.

Installation du Très Haut Débit

M. le Maire rappelle que la commune à adhérer au SMOTHD afin que la commune soit desservie par le Très Haut Débit. Il indique que les études sont en cours et que l'implantation du SRO (sous répartiteur optique) a été définie. Le dossier suit donc son cours.

Aménagement de places de stationnement dans diverses rues

M. le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la possibilité d'implanter des emplacements de stationnements dans les rues de la commune. En effet, les riverains se plaignent de la vitesse des véhicules !

Le conseil, conscient de cette gêne, va étudier dès le mois de septembre cette possibilité.

Questions diverses.

Pas de questions diverses.

Toutefois, suite à la fuite d'eau importante qui a eu lieu dans la nuit du 20 au 21 juin dans la rue de Coucy, le Maire précise que le N° d'urgence à appeler, en cas de problème sur le réseau d'eau ou d'assainissement, à la lyonnaise est le : 09 77 40 11 20.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

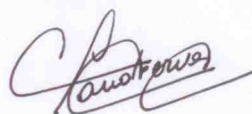
Frédéric BUQUAND



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire